

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-195 du 11 avril 2013

Chargeant Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme,
de l'intérim de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre
de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi
03 au mercredi 10 avril 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Jonas GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du lundi 03 au mercredi 10 avril 2013

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 PM 1 AN 4 CS 3 CC3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1

(Signature)